Collège Jean MOULIN
3 Place I. Popard
71110 MARCIGNY
Tél. 03 85 25 22 34
Fax : 03 85 25 05 00
0711071d@ac-dijon.fr
http://col71-jeanmoulin.ac-dijon.fr/

Marcigny,

Le Principal

Aux responsables légaux

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA RENTREE 2025

RENTREE DES ELEVES DE 6e LUNDI 1er SEPTEMBRE + MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

Horaires	Lundi 1er septembre	Mardi 2 septembre
8h30 – 9h00	Accueil des élèves par le Principal dans le restaurant scolaire	Prise en charge des élèves par le professeur principal
9h00 – 9h15	Photo de groupe dans la cour	
9h15 – 11h30	Prise en charge des élèves par le professeur principal ▪ Distribution de l'emploi du temps ▪ Lecture du règlement intérieur ▪ Explications des consignes de sécurité ▪ Distribution des livres (prévoir un grand sac) ▪ ***Vers 10h15, récréation précédée d'une pause « petit déjeuner »***	
A partir de 11h30	**Déjeuner**	
13h30 – 16h30	Cours selon l'emploi du temps du jour	

Réunion des parents d'élèves de 6e le LUNDI 8 SEPTEMBRE à 18h
avec Chef d'établissement et professeurs principaux

RENTREE DES ELEVES DE 3e MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

8h30 – 9h00	Accueil des élèves de 3e par le Principal dans le restaurant scolaire
9h00 – 11h45 **Déjeuner à partir de 11h45**	Prise en charge par les professeurs principaux des élèves de 3e ▪ Distribution de l'emploi du temps ▪ Lecture du règlement intérieur ▪ Explications des consignes de sécurité ▪ Distribution des livres (prévoir un grand sac)
13h30 – 16h30	Cours selon l'emploi du temps du jour

Réunion des parents d'élèves de 3e le JEUDI 11 SEPTEMBRE à 18H
avec Chef d'établissement et professeurs principaux

RENTREE DES ELEVES DE 5eet 4e MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

8h30 – 12h00 **Déjeuner à partir de 12h00**	Prise en charge par les professeurs principaux des élèves de 5e et 4e ▪ Distribution de l'emploi du temps ▪ Lecture du règlement intérieur ▪ Explications des consignes de sécurité ▪ Distribution des livres (prévoir un grand sac)
9h45 – 10h15	Accueil des élèves de 4e par le Principal dans le restaurant scolaire
10h30 – 11h00	Accueil des élèves de 5e par le Principal dans le restaurant scolaire
13h30 – 16h30	Cours selon l'emploi du temps du jour

Tous les élèves auront cours suivant l'emploi du temps à compter du MERCREDI 3 SEPTEMBRE.

MATERIEL QUE DOIVENT POSSEDER LES ELEVES

- Trousse complète comprenant entre autres : stylos, crayons de couleurs, gomme, règle plate graduée, compas, taille crayons, crayons à papier, colle, ciseaux
- Une pochette pour mettre les documents donnés (en plus de la pochette du C.D.I.)
- 1 agenda, 1 cahier de brouillon, cahiers ou classeurs : suivre les instructions données par les professeurs.
- Un cartable ou sac à dos qui permet de transporter livres et cahiers sans les endommager (les sacs de sport ne sont autorisés que pour l'équipement sportif). **Papier à couvrir pour les livres.** Mouchoirs.
- 1 clé USB de 8 Go minimum pour toutes les matières (exposés, rapports de stage…) **(Le F.S.E. en vend au prix de 3 €)**

La tenue de sport (voir liste de fournitures) ne doit être utilisée que pour les cours d'Education physique et sportive

(***NOTA : il est formellement interdit d'introduire des « cutters » et autres objets dangereux au collège***)

Le matériel doit être fonctionnel toute l'année.
La carte de cantine est confiée à l'élève pour toute la scolarité. En cas de dégradation ou de perte, elle sera facturée 5€.

LIVRES EN USAGE DANS L'ETABLISSEMENT

Pour toutes les classes, les livres sont prêtés **gratuitement** par l'Etablissement. **Les dégradations ou pertes seront facturées aux familles en fin d'année scolaire.**

Il pourra être conseillé aux familles l'achat de quelques ouvrages pour lectures suivies (livres de poche) ou documents complémentaires (cahiers d'exercices) suivant instructions des professeurs au cours de l'année scolaire.
En Anglais, le cahier de TD sera commandé par le FSE puis facturé aux familles (entre 6 et 8 euros)
En Allemand, le cahier de TD sera commandé par le FSE puis facturé aux familles (entre 6 et 9 euros)

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Tous les élèves seront munis d'un passeport collégien qui permet le contrôle d'accès des entrées et sorties de l'établissement.

Le règlement intérieur et la charte informatique, approuvés par le Conseil d'Administration, doivent être visés sur Pronote. L'inscription dans l'Etablissement implique l'acceptation de toutes les dispositions du règlement.

Suivi de la scolarité des collégiens :

Les bulletins scolaires de chaque trimestre seront publiés sur PRONOTE.

Toutes les informations et communications entre les familles et l'ensemble des membres du collège, ainsi que le suivi de la scolarité (notes, absences, cahier de textes…) seront effectués via PRONOTE**.** Des codes d'accès vous seront attribués en début d'année pour utiliser PRONOTE, si votre enfant rentre en 6e et que vous n'avez pas d'autre enfant déjà scolarisé au collège (dans ce dernier cas, vous conservez vos codes déjà utilisés)

Un casier métallique fermant à clé est mis à la disposition de chaque élève qui doit fournir un cadenas (à clé de préférence).

FOYER SOCIO-EDUCATIF

Une contribution volontaire par élève sera demandée aux familles pour la participation aux activités du Foyer Socio-Educatif (clubs).

Il faudra établir un chèque **libellé à l'ordre du Foyer Socio-Educatif (+ d'infos sur les modalités vous seront données à la rentrée).**

Pour accéder à la salle du Foyer, il faut avoir cotisé.

PERMANENCE

Une permanence pour tous renseignements complémentaires sera assurée au Collège **jusqu'au jeudi 10 Juillet 2025 inclus** et à partir du **Mardi 26 Août 2025.**

Vous pouvez nous joindre par courrier électronique : ce.0711071d@ac-dijon.fr

Je vous souhaite, à vous et vos enfants, de passer de bonnes vacances !

RAPPEL : les élèves prenant les transports scolaires doivent conserver leur carte de bus. La carte de bus suit toute la scolarité. La 1ère demande ou le renouvellement doit être fait en ligne sur le site internet du service des transports https://www.bourgognefranchecomte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire

Le Principal, Emmanuel VIGNAUD